

SUCT
DTA
4

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental

à
Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 9007
59042 LILLE Cedex

Réf : G4/Prévision/DP/DS/LF/n° 23 400
Affaire suivie par le **Lieutenant SIMON Didier**
☎ 03 27 09 94 79
Fax 03 27 09 94 50 Mail : dsimon@sdis59.fr

Lille, le 10 DEC. 2015

OBJET : PORTER A CONNAISSANCE de la commune de SAINT HILAIRE SUR HELPE
Réf : GRP-PRS/PLU/G4PAC/SDIS N° 6410
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 43 points d'eau incendie (PEI) publics et 1 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI publics	10 Bouches incendie 100 23 Poteaux incendie 100 6 Prises accessoires 70	3 Zones d'aspiration FPT 1 Zone d'aspiration MPR
PEI privé		1 Point d'aspiration MPR

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

Zone non défendue de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre.

Zone où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté
00039	PI100	5 Route de Saint Aubin	55M ³ /H
00022	PA70	9 La queue Noir Jean	25M ³ /H
00023	PI100	35 Le Coquelicot	40M ³ /H
00034	PI100	3 Rue de la garde de Dompierre	56M ³ /H
00035	PI100	7 Rue de la garde de Dompierre	57M ³ /H
00024	BI100	15 Rue de la Tuilerie	35M ³ /H
00033	PI100	3 Chemin de la queue Malarne	53M ³ /H
00038	PA70	1 Chemin de la queue Malarne	18M ³ /H
00032	PA70	2 Chemin de la Sablière	16M ³ /H
00036	PI100	1 Chemin du fort debout	57M ³ /H
00037	PA70	1 Chemin du fort debout	17M ³ /H
00030	PI100	1 Rue du Lavoir	40M ³ /H
00031	PA70	La Croisette	25M ³ /H
00026	PA70	8 Chaussée Brunehaut	39M ³ /H

2/ Accessibilité des secours

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers, soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP)

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune :

Nom	Adresse	Type	Catégorie	Effectif public
IME Impro France	3 Route d'Aulnoye	J	4	20

4/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment, en fonction des risques, de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
Eglise Saint Hilaire	Place André Coupillaud
Ferme de la Thiellerie	37 Chemin de la Thiellerie
Ferme Vancanneyt Patrice	11 La garde Dompierre
IME Impro France	3 Route d'Aulnoye
Uneal	11 Route d'Aulnoye

5/ Existence de Plan de Prévention des Risques

La commune est soumise aux Plans de Prévention des Risques (Naturels ou technologiques)

Risque engins de guerre
Risque inondation
Risque séisme niveau 3
Risques de transport de marchandises dangereuses

Le SDIS59 n'a pas connaissance d'un plan communal de sauvegarde.

6/ Implantation de Centre d'incendie et de secours

La commune est défendue en premier appel par le CIS implanté sur le territoire d'AVESNES SUR HELPE

7/ Existence d'aléas répétitifs

Inondation et coulées de boues du 19/12/1993 au 02/01/1994
Inondation et coulées de boues du 17/01/1995 au 31/01/1995
Inondation, coulées de boues et mouvements de terrain du 25/12/1999 au 29/12/1999.

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord


Colonel Gilles GRÉGOIRE CA

Copie transmise à :

- Monsieur le Chef de Groupement 4
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Avesnes sur Helpe